DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

> ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Tél: 03.21.13.03.48

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 5 juillet,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,

En suite de convocation en date du 23 juin 2023,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

ETAIENT PRESENTS: Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Naséra BENSLIMANE et Messieurs Jacky LELONG, Bertrand NARCISSE, Robert UNTERFRANC, Éric GADENNE et David PENETTICOBRA.

Madame Catherine WILLE est élue secrétaire de séance.

## Objet : Demande d'admission en non-valeur de créances

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le Responsable du service de gestion comptable de Lens sollicite, pour l'exercice 2023, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire tout diligence pour obtenir leur paiement.

Que la liste adressée par le Service de gestion comptable ci-jointe présente une synthèse avec indication des débiteurs, des titres et exercices concernés et des motifs de présentation de la demande,

Que les admissions en non-valeur s'élèvent globalement à 5 912.11 €.

Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

## Vote à l'unanimité

- De donner un avis favorable à l'admission en non-valeur des créances faisant l'objet de la demande du Service de gestion comptable pour une montant de 5 912.00 €.
- D'inscrire les crédits nécessaires en section de fonctionnement au chapitre 65 article 6541 du budget principal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Loison-sous-Lens, le 6 juillet 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 0 6 JUIL 2023 AR : 062 - 216205237 - 20230705 -

Affiché le 0 6 JUIL 2023 .....

Certifié exécutoire le 0 6 JUL, 202

Le Maire,

P. de C. Daniel KRUSZKA

Jaire.

DÉBITEUR	BAILEUL Gwendoline	BAILLEUL Gwendoline	BAILLEUL Gwendoline	BAILEUL Gwendoline (Total pour le débiteur)	CENTRE LOISINS LOISON	CENTRE LOISIRS LOISON (Total pour le débiteur)	FAUVERSUE Jessica	FAUVERGUE Jessica	FAUVERGUE Jessica	FAUVERGUE Jessica (Total pour le débiteur)	GÁSÞÁRD Renaud	GASPARD Renaud (Total pour le débiteur)	LEADER PRICE	LEADER PRICE (Total pour le débiteur)	MARESCAUX Quentin	MARESCAUX Quenth (Total poor le débiteur)	
RESTE DU MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	22.80 Poursuite sans effer	100,70 Poursuite sans effet	41,80 Poursuite sans effet	165,30 €	127,50 Poursuite sans effet	127.50 €	64,60 Poursuite sans effet	60.80 Poursuite sans effet	15,20 Poursuite sans effet	140,60 €	499,31 Poursuite sans effet	499,31 €	4 968,00 PV recherche onigine huissier	4 968,00 €	11,40 RAR inférieur seuil poursuite	11,40 €	to the programme of the control of t
Admis		?* }					9		:	•		:					
i i	3							:	:								:

Eléments nouveaux - A complèter OBUGATOREMENT en cas de rejet

